

Comment sauver la fête à Paris

Les premiers « états généraux de la nuit » se tiendront les 12 et 13 novembre. Le JDD détaille les mesures envisagées pour concilier esprit festif et tranquillité

Germain Gillet

RÈGNE DU SOMMEIL pour les uns, temps de la fête pour les autres, la nuit est devenue source de débats et de crispations. Il y a un an, un collectif de professionnels de la musique électronique lançait sur Internet la pétition « Paris : quand la nuit meurt en silence ». Ayant recueilli 15.000 signatures en ligne, le texte dénonçait « l'endormissement » de la capitale, dont la vie nocturne serait de plus en plus morne. Selon les instigateurs de la pétition, la multiplication des plaintes de riverains serait à l'origine d'un recul de l'activité nocturne ; dommageable pour les professionnels de la nuit, les patrons de bars et les noctambules parisiens. De leur côté, plusieurs associations de riverains se sont senties « attaquées » par ce groupe de pression.

Interpellé par cette pétition, l'élu de Paris Ian Brossat (PC) a porté le débat à la Mairie. Depuis, des groupes de travail se sont constitués avec la municipalité, les professionnels de la nuit, les associations de riverains et la préfecture de police. Ils ont préparé ces premiers « états généraux de la nuit parisienne » qui se tiendront vendredi 12 et samedi 13 novembre.

« Ma mission, c'est de faire en sorte que les bars et petites salles de concert puissent cohabiter avec leurs riverains », explique Mao Peninou, qui pilote ces états généraux. L'adjoint de Bertrand Delanoë chargé du Bureau des temps, estime que « le cœur de la nuit parisienne, c'est cette multitude de



Bertrand Garde/hemis.fr

Les voisins des bars se plaignent du bruit que font les fumeurs depuis qu'ils sont contraints de sortir.

petits établissements, à l'origine de la créativité culturelle à Paris ». Selon lui, le problème de la nuit ne peut être réglé que par la médiation. C'est pourquoi il annonce la création de commissions de nuit dans chaque arrondissement, composés de quatre représentants : un pour la police, un pour la Mairie, un pour les syndicats d'établissements de nuit et un pour les riverains. Ils pourront se réunir très rapidement afin de régler – si possible – les problèmes

à l'amiable, et « éviter les plaintes immédiates auprès du commissariat le plus proche », selon M. Peninou.

Du mime pour faire taire les fumeurs

La Mairie devrait embaucher des médiateurs pour limiter les nuisances sonores devant les bars, décuplées depuis que les fumeurs se réunissent à l'extérieur des lieux publics. L'équipe municipale est allée chercher l'inspi-

ration du côté de Barcelone, métropole célèbre pour ses nuits animées. La capitale catalane dispose d'une équipe de « médiateurs artistiques ». Objectif : calmer et informer les clients les plus bruyants grâce à « du mime ou du théâtre », révèle M. Peninou. Autre solution : l'insonorisation. De nombreux établissements ne possèdent pas les infrastructures nécessaires pour faire baisser le niveau sonore perçu par les voisins. La Région devrait

faire une cartographie des priorités par quartiers, « ensuite nous accorderons des subventions à un certain nombre d'établissements », annonce Julien Dray, vice-président du conseil régional chargé de la Culture. Nous financerons les travaux d'insonorisation à hauteur de 30 %. Les riverains, eux, ne sont pas favorables à cette annonce. « Nous pensons que c'est aux exploitants d'investir dans l'insonorisation », explique Gérard Simonet, président de l'association Vivre le Marais ! Pourquoi la Région aiderait-elle l'activité nocturne plutôt qu'une autre ? »

Paris et le désert en banlieue

Souvent interpellé par les acteurs de la nuit parisienne sur la rigidité des lois qui régissent les ERP (établissements recevant du public), le sous-préfet de police Renaud Vedel se défend : « La réglementation telle qu'elle est faite aujourd'hui est pleinement pertinente. Si certains établissements de nuit écopedent d'amendes ou de sanctions administratives, c'est parce qu'ils ne respectent pas la loi. » M. Vedel estime que le débat qui agite la nuit parisienne est « caricatural » et que le sujet est ailleurs : « Ce n'est pas la nuit parisienne qui se meurt. Le problème, c'est que la nuit banlieusarde n'est jamais née. A Paris, on trouve 15.000 débits de boissons dont 1.000 disposent d'une autorisation de nuit, et plus de 100 discothèques. Alors que dans la petite couronne, il n'y a qu'une centaine d'établissements ouverts la nuit. »